


DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 
ID : 038-213801004-20221129-DEL_202211219_0-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 Novembre 2022

L'an deux mil vingt deux et le vingt neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA,, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Anne LAURENT,

Procurations : Mme Véronique DUMINI à Stéphanie MENGOLLI
M. Sébastien PLISSON à M. Karim DALIBEY

Excusés : Mme Audrey MARRON
M. Pierre BARUZZI
M. Alexandre ASTOLFI
M. Thierry GALIFOT

Secrétaire de séance : Mme Véronique DUMINI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
21	Vendredi 25 novembre 2022	Vendredi 25 novembre 2022	Mardi 6 décembre 2022

2- Approbation et signature de la convention relative à l'utilisation de biens mobiliers

Dans le cadre de la Coupe Icare, il a été demandé aux communes partenaires de mettre à la disposition du Grésivaudan des barrières mobiles.

Cette mise à disposition a été consentie à titre onéreux pour un montant de 469,70€.

Afin de fixer les modalités de prêt de ce matériel, il est nécessaire de conclure une convention avec la communauté de communes Le Grésivaudan jointe à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention relative à l'utilisation de biens mobiliers,
- **AUTORISE** M. Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité

